



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Meyer Loetscher Anne / Mäder-Brülhart Bernadette  
**Politique familiale cantonale, analyse globale et mesures concrètes**

2019-GC-41

### I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 28 mars 2019, les députées Anne Meyer Loetscher, Bernadette Mäder-Brülhart et trente-deux cosignataires demandent au Conseil d'Etat d'élaborer un nouveau rapport sur la politique familiale globale assorti d'un plan d'action.

Les postulant-e-s indiquent que les familles fournissent à la société des prestations inestimables. Pour y arriver, elles ont besoin de conditions-cadres favorables et parfois d'un soutien spécifique. La politique familiale du canton de Fribourg ne doit donc pas se concentrer uniquement sur la sécurité matérielle, mais également entretenir et encourager un climat favorable pour fonder une famille. Il est dès lors nécessaire de reconnaître et de soutenir les prestations accomplies par les familles, de compenser leurs charges particulières, de réduire les inégalités dont elles font l'objet et de faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Les postulants et postulantes estiment par ailleurs qu'un nouveau rapport sur la politique familiale globale, basé sur la réalité actuelle et les besoins des familles, doterait le canton de Fribourg d'un nouvel instrument de pilotage.

### II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a toujours été sensible aux questions de politique familiale et veille constamment à adapter les mesures en faveur des familles en fonction des transformations qui les concernent. Dans ce sens, il a élaboré en 2004 un rapport sur la politique familiale globale. Depuis lors de nombreuses réflexions ont été menées et les réalisations n'ont cessé de se succéder. Quelques-unes des mesures phares qui ont marqué le développement de la politique familiale fribourgeoise ces dernières années peuvent être rappelées de la manière suivante :

- > **Renforcer la sécurité matérielle des familles :** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, toute mère peut faire valoir son droit aux allocations cantonales de maternité. Cette prestation, qui complète le système en vigueur au niveau fédéral, garantit la sécurité matérielle aussi bien lors d'un accouchement que d'une adoption et ceci tant pour les mères avec ou sans activité lucrative. Fribourg a été le premier canton à introduire cette prestation pour toutes les mères. Par ailleurs, les allocations familiales fribourgeoises se trouvent au-dessus des minima fédéraux. Elles ont connu plusieurs augmentations récentes en 2011, 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Concernant les prestations complémentaires pour les familles (PC familles), un montant est prévu en 2021 pour les travaux préparatoires avec introduction du dispositif en 2022, sous réserve des résultats de la consultation. Le projet de loi cantonale sur les PC familles se référant à la loi fédérale pour régler

les questions d'application, des travaux viennent d'être achevés pour tenir compte des modifications prévues dans la loi sur les prestations complémentaires.

- > **Protéger et soutenir les familles dans leur diversité** : En 2011, le bureau *Fribourg pour tous* a ouvert ses portes. Des spécialistes y répondent à toutes les questions dans les domaines de la famille, des assurances sociales, du travail, de la santé ou de l'intégration. L'Etat a également conclu différents mandats de prestations avec des associations œuvrant avec et en faveur des familles, notamment pour le soutien à la parentalité, comme par exemple, l'Association pour l'éducation familiale, REPER, l'Office familial ou encore les services de puériculture.
- > **Favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle** : en 2011, la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour est entrée en vigueur. Son but est de garantir l'offre d'un nombre suffisant de places. Dans le cadre de la réforme fiscale, un montant annuel de 3,75 millions de francs sera affecté à l'accueil extrafamilial dans le canton, pour la baisse des tarifs des crèches et des assistant-e-s parental-e-s. Un montant supplémentaire d'un million par année durant 5 ans sera dédié au soutien à la création de places en crèches et en accueils extrascolaires. Par la suite, ce montant d'un million sera également affecté à la baisse des tarifs, portant ainsi à 4,75 millions de francs le montant dédié à ce titre. En sus, 230 000 francs par année seront dédiés à des projets innovants et services de garde d'urgence. L'augmentation de la contribution des employeur-e-s prévue dans ce contexte permettra au canton de Fribourg de déposer une demande d'aide financière auprès de la Confédération dans le cadre du programme d'impulsion « Aide financière à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extrafamilial pour enfants ». Par ailleurs, dans le cadre de l'école, d'importantes mesures tenant compte de la réalité des familles ont été mises en place. Suite à l'acceptation du concordat HarmoS par le peuple fribourgeois en 2010, la deuxième année d'école enfantine a été instaurée. En 2015, la loi sur la scolarité obligatoire est entrée en vigueur. Elle instaure notamment les conseils de parents, renforçant ainsi le lien entre l'école et la famille ou encore, via son règlement, l'obligation d'organiser un horaire bloc identique pour toutes les classes d'un même cercle scolaire.
- > **Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes** : La promotion de l'égalité entre femmes et hommes correspond à une volonté du Conseil d'Etat et est inscrite dans sa politique du personnel. En 2012, le Conseil d'Etat a adopté la stratégie du Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Le Plan d'action qui en découle a été validé en 2016. Il comporte 25 mesures. L'étape suivante du PEAC visera, une fois les premières évaluations faites, à promouvoir ses mesures et bonnes pratiques auprès des autres employeur-e-s publics et privés du canton. Afin d'encourager les entreprises à devenir des actrices concernées à l'application concrète de la loi sur l'égalité, le Conseil d'Etat a prévu, sur proposition du Grand Conseil, la création d'un Prix égalité. En 2018, le Conseil d'Etat a présenté le Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille. Doté de 33 mesures, ce concept prévoit des actions concrètes, comme l'engagement au service des urgences de l'Hôpital fribourgeois (HFR) d'un-e infirmier-ère spécialisé-e, ainsi que d'un-e médecin légiste, qui, ensemble, seront à même de reconnaître les blessures causées par ce type de délit et de guider les victimes. Par ailleurs, une collaboration intercantonale a débouché sur la mise sur pied d'une exposition interactive itinérante. Pour finir, la Police cantonale a été dotée d'une unité de gestion des menaces, dont la mission est d'identifier le potentiel de danger (recours à des actes violents contre autrui) que peuvent présenter des personnes ou des groupes, de l'évaluer et finalement de le désamorcer.

- > **Encourager le développement harmonieux de l'enfant et des jeunes :** En 2006, la loi sur l'enfance et la jeunesse est entrée en vigueur. Depuis 2007, la Commission de l'enfance et de la jeunesse et le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse préavisent différents projets en faveur des enfants et des jeunes, en coordination avec divers partenaires. Fruits d'un travail misant sur la participation et la consultation des enfants et des jeunes réalisé entre 2015 et 2017, la Stratégie et le plan d'action « Je participe ! » ont été entérinés en 2017. Cette Stratégie veut renforcer les structures existantes, mettre en place des projets innovants, combler les lacunes et ancrer plus solidement et plus durablement la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le paysage socio-politique fribourgeois. Elle s'appuie sur trois objectifs, neuf domaines d'action et propose 73 mesures à mettre en œuvre entre 2018 et 2021. Depuis 2008, grâce à la subvention enfance-jeunesse, la Direction de la santé et des affaires sociales soutient de nombreux projets conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2019, 23 projets, dont 5 bilingues, ont été soutenus pour un montant total de 170'000 francs. Dans le domaine de la santé, le premier programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien » destiné aux enfants et adolescents a été lancé en 2010. La dernière version du programme cible aujourd'hui les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans ainsi que les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile et les populations-relais de ces deux publics cibles. Le programme cantonal de promotion de la santé mentale a été élaboré pour la période 2019-2022. Des mesures prioritaires y ont été définies dans le but de renforcer et de compléter les actions déjà existantes ayant un impact positif sur la santé mentale des enfants et des jeunes de 0 à 20 ans et des personnes âgées de 65 ans et plus.
- > **Veiller à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de la personnalité des personnes âgées :** La politique cantonale Senior+ comprend depuis 2015 un concept et un plan de mesures qui concrétisent les articles 35 et 62 de la Constitution fribourgeoise. Cette politique poursuit trois objectifs : intégrer les seniors dans la société, reconnaître leurs besoins et leurs compétences et maintenir leur autonomie. De plus, conscient de l'engagement des proches aidant-e-s en faveur des personnes de leur entourage atteintes dans leur santé ou leur autonomie, le canton de Fribourg fait partie des sept cantons qui s'associent dans l'organisation de la Journée des Proches aidant-e-s, leur exprimant ainsi toute leur reconnaissance.
- > **Veiller à un développement cohérent de la politique familiale et à la prévention :** Le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg paru en 2016 rend compte, d'une part, des inégalités existantes au niveau du revenu et de la fortune et analyse, d'autre part, les conditions de vie de la population fribourgeoise. Il contient plusieurs pistes qui guident les différentes politiques. Les familles y tiennent une place prépondérante. La famille, les générations et l'égalité entre femmes et hommes constituent l'une des six conditions de vie analysées dans le détail. Par ailleurs, le facteur famille est mis en exergue tout au long du rapport que ce soit au niveau de leurs risques particuliers en termes de pauvreté, d'insertion sur le marché du travail ou encore de leur rôle en matière de prévention et de prise en charge.

En complément, le tableau ci-dessous récapitule la majorité des mesures instaurées et renforcées durant les trois dernières législatures ou actuellement en cours de réalisation.

Axes de la politique familiale	Mesures générales instaurées ou renforcées au cours des 3 dernières législatures (entre 2004 et début 2020)	Mesures en cours de réalisation
--------------------------------	---	---------------------------------

Axes de la politique familiale	Mesures générales instaurées ou renforcées au cours des 3 dernières législatures (entre 2004 et début 2020)	Mesures en cours de réalisation
<p><b>Renforcer la sécurité matérielle des familles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocations cantonales de maternité</li> <li>• Allocation de naissance les plus généreuses parmi les cantons qui en proposent</li> <li>• Allocations familiales au-dessus des minima fédéraux suite à la nouvelle législation fédérale</li> <li>• Allocations familiales pour les indépendant-e-s</li> <li>• Allocations familiales de l'Etat-employeur augmentées de 200 à 245 francs par mois (260 à 305 francs en cas de formation)</li> <li>• Augmentation des allocations familiales suite à l'acceptation de la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises</li> <li>• Renforcement des déductions fiscales pour enfants, pour les frais de garde</li> <li>• Système de splitting en faveur des couples mariés</li> <li>• Loi sur les bourses et les prêts d'études</li> <li>• Réduction des primes à l'assurance-maladie : prise en compte des augmentations de primes, information systématique des bénéficiaires, mise en place de l'échelonnement des taux pour supprimer les effets de seuil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PC familles</li> <li>• Loi cantonale sur l'aide au recouvrement et les avances de contributions d'entretien</li> <li>• Augmentation des réductions de primes LAMal suite à l'acceptation de la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises</li> <li>• Réduction des primes des enfants d'au moins 80% pour les bas et moyens revenus (art. 65 al. 1<sup>bis</sup> LAMal)</li> </ul>
<p><b>Protéger et soutenir les familles dans leur diversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fribourg pour tous, guichet d'information et d'orientation pour les questions sur les aides dans le canton de Fribourg</li> <li>• FRIMESCO</li> <li>• Mise en ligne des offres destinées aux enfants, aux jeunes et aux familles</li> <li>• Festival Juvenalia</li> <li>• Soutien à la plateforme d'information et de conseil sur internet (CIAO)</li> <li>• Concept de « Santé à l'école », bureau « Santé à l'école » DICS/DSAS</li> <li>• Site internet bilingue d'information à l'intention des familles (<a href="http://www.familles-fribourg.ch">www.familles-fribourg.ch</a>)</li> <li>• Mandat de prestation avec l'Association Education familiale</li> <li>• Mandat de prestation avec REPER</li> <li>• Soutien aux prestations de l'Office familial</li> <li>• Action éducative en milieu ouvert</li> <li>• Mandat de prestation avec les Services de puériculture</li> <li>• Cours FIDE pour les femmes migrantes enceintes ou ayant récemment accouché</li> <li>• « École + »</li> <li>• Soutiens ponctuels à des projets en faveur des familles ou de la petite enfance, dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC)</li> <li>• Financement de places en écoles maternelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie coordonnée en faveur de la petite enfance, dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse</li> <li>• Atelier contes pour les enfants subissant la violence de couple de leurs parents.</li> <li>• Vade-mecum séparation / divorce</li> <li>• Hotline pour les proches aidants</li> </ul>

Axes de la politique familiale	Mesures générales instaurées ou renforcées au cours des 3 dernières législatures (entre 2004 et début 2020)	Mesures en cours de réalisation
	<p>selon les besoins et au titre de l'intégration pour améliorer la socialisation des enfants issus de l'asile</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargissement de l'offre du Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) au travers de la collaboration intercantonale et par la mise sur pied d'informations et de conseils pour l'analyse prénatale</li> <li>• Concept soins palliatifs</li> <li>• Journée des proches aidants</li> </ul>	
<p><b>Favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour</li> <li>• Loi sur la scolarité obligatoire</li> <li>• Deuxième année d'école enfantine</li> <li>• Soutien à l'aménagement du temps de travail et aux congés parentaux pour les collaborateur-trice-s de l'Etat</li> <li>• Système de garde Chaperon Rouge pour les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat</li> <li>• Plan pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC)</li> <li>• Flexibilisation accrue pour le personnel de l'Etat</li> <li>• Congé paternité augmenté à 5 jours pour le personnel de l'Etat</li> <li>• Projet Mc Phee de Caritas Suisse</li> <li>• Garderies dans les foyers de premier accueil, domaine de l'asile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien supplémentaire à l'accueil extra-familial (création de places de crèches, baisse des tarifs des crèches et des assistant-e-s parental-e-s, soutien à des projets innovants d'accueil extrafamilial) suite à l'acceptation de la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises</li> <li>• Nouvelle politique du personnel pour les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat</li> </ul>
<p><b>Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutionnalisation du Bureau de l'égalité et de la famille</li> <li>• Plan pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC)</li> <li>• Modification de la loi sur les allocations familiales supprimant une inégalité entre père et mère</li> <li>• Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille</li> <li>• Mesures de sensibilisation à l'égalité entre les genres dès l'enfance et dans le cadre des activités de jeunesse extrascolaires</li> <li>• Contribution à la plateforme d'information du SECO dédiée à la conciliation travail-famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention, information, soutien en matière de harcèlement sexuel, de lutte contre la violence conjugale et concernant le mariage forcé</li> <li>• Nouvelle politique du personnel pour les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat</li> </ul>
<p><b>Encourager le développement harmonieux de l'enfant et des jeunes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur l'enfance et la jeunesse</li> <li>• Politique enfance-jeunesse</li> <li>• Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ)</li> <li>• Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse</li> <li>• Stratégie « Je participe! »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil des Jeunes</li> </ul>

Axes de la politique familiale	Mesures générales instaurées ou renforcées au cours des 3 dernières législatures (entre 2004 et début 2020)	Mesures en cours de réalisation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte 20 ans – 100 francs</li> <li>• Puériculture (mandats de prestations)</li> <li>• Désignation de deux délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse francophone et germanophone</li> <li>• Directives sur les structures d'accueil préscolaire</li> <li>• Directives sur les structures d'accueil extrascolaire</li> <li>• Subvention enfance-jeunesse : soutien aux projets</li> <li>• Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse</li> <li>• Culture &amp; école</li> <li>• Carte Culture</li> <li>• Mesure Avenir 20-25, soutien à l'insertion professionnelle des jeunes sans formation professionnelle reconnue</li> <li>• Dispositif d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle</li> <li>• Plateforme jeunes</li> <li>• Programme Envole-moi pour mineurs et jeunes jusqu'à 25 ans issus de l'asile</li> <li>• Programmes cantonaux « Je mange bien, je bouge bien » et « santé mentale »</li> </ul>	
<p><b>Veiller à la participation, l'autonomie, la qualité de vie et au respect de la personnalité des personnes âgées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique cantonale Senior+</li> <li>• Loi sur les seniors (LSen)</li> <li>• Loi sur les prestations médico-sociales (LMPS)</li> <li>• Loi sur les indemnités forfaitaires (LIF)</li> <li>• Programmes cantonaux « Je mange bien, je bouge bien » et « santé mentale »</li> <li>• Concept soins palliatifs</li> <li>• Journée des proches aidants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de concepts communaux en faveur des seniors (art. 4 LSen), délai juillet 2021 avec focus sur le soutien au contact entre les générations</li> <li>• Plan de mesures Senior+ 2016-2020</li> <li>• Mesures découlant des programmes cantonaux « Je mange bien, je bouge bien » et « santé mentale »</li> <li>• Projet de lutte contre la violence au sein des couples de personnes âgées auprès des milieux professionnels</li> <li>• Hotline pour les proches aidants</li> </ul>
<p><b>Favoriser la compréhension et la solidarité entre les générations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide financière cantonale à des projets intergénérationnels dans le cadre de Senior + et de la politique enfance-jeunesse «Je participe!»</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de journées de sensibilisation sur le respect entre les générations</li> <li>• Suivi des projets intergénérationnels au niveau cantonal et fédéral</li> </ul>
<p><b>Veiller à un</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un poste de coordination pour les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concept d'encouragement</li> </ul>

Axes de la politique familiale	Mesures générales instaurées ou renforcées au cours des 3 dernières législatures (entre 2004 et début 2020)	Mesures en cours de réalisation
<b>développement cohérent de la politique familiale et à la prévention</b>	politiques sociales et de la famille <ul style="list-style-type: none"><li>• Rattachement du Bureau de l'égalité et de la famille à la Direction de la santé et des affaires sociales</li><li>• Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg</li><li>• Plateforme Encouragement précoce</li><li>• Etudes sur les situations de vulnérabilité et de dépendance</li></ul>	précoce

Cet aperçu des mesures développées dans le canton de Fribourg montre son engagement et sa connaissance des besoins des familles résidant sur son territoire.

Pour autant, le Conseil d'Etat voit l'importance de réunir les informations concernant la réalité des familles et les enjeux qui les concernent dans une nouvelle édition du rapport sur la politique familiale du canton de Fribourg. Celui-ci permettra non seulement de mettre en lumière les mesures et les besoins actuels, mais également d'anticiper les défis futurs auxquels les familles seront confrontées.

La planification des travaux appelle une organisation en deux temps. Un nouvel état de situation sera tout d'abord élaboré. Il sera composé d'une part d'un portrait statistique des familles fribourgeoises, déjà en cours d'élaboration, et d'un examen détaillé des besoins, en regard des mesures d'aides d'ores et déjà en place. Sur ces bases, les axes prioritaires de la politique familiale cantonale seront dégagés. Ce document fera office de rapport pour le présent postulat. En fonction des résultats obtenus, il s'agira au besoin de mettre sur pied un plan d'action réunissant des mesures prioritaires et formalisant le système de monitoring de la politique familiale cantonale.

Les transformations et la complexification des conditions de vie des familles, tant sociales qu'économiques, tout comme les nouveaux défis auxquels elles sont confrontées nécessitent une approche globale et une politique transversale.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter le postulat mais sollicite une prolongation du délai pour la transmission de son rapport jusqu'au 31 décembre 2021.

*3 février 2020*